



Evaluation finale du Projet Sara-Guinée

République de Guinée

Contrat : DCI-FOOD/2016/378-204

Projet « Sécurité Alimentaire, résilience et agroécologie en Guinée »
(Sara-G)

Mai 2019

Avec l'appui financier de :



I. CONTEXTE : LE PROJET SARA-GUINÉE

1. Origines du projet

Le Gret intervient depuis le milieu des années 90 en Guinée sur des problématiques de sécurité alimentaire et d'appui au développement des filières agricoles dans les différentes régions du pays (notamment filières riz en Guinée Forestière –GF et Basse Guinée- BG, filière huile de palme en Guinée forestière et filière pomme de terre en Moyenne Guinée - MG). Le Gret collabore avec de nombreux acteurs locaux (ONG, organisations paysannes et professionnelles, services de l'Etat et autorités locales) pour fournir des appuis aux groupements, unions et fédérations professionnelles agricoles et d'opérateurs de l'aval des filières.

L'épidémie de maladie à virus Ebola (MVE) qui a frappé le pays en 2014-2015 a eu des impacts politiques, économiques et sociaux de grande ampleur. En 2016, l'Union européenne (UE) a mis en place un programme international d'action en faveur de la résilience - Pro-Résilience Action (PRO-ACT) - qui en Guinée permet de prendre la suite de deux projets financés par l'UE :

- Le projet de Renforcement de la sécurité alimentaire dans les zones enclavées du Nord de la Guinée (Résa Nord), mis en œuvre en Moyenne Guinée par la Fédération des paysans du Fouta Djallon (FPFD), le Comité Catholique contre la Faim et pour le développement – Terre Solidaire (CCFD-Terre Solidaire), et le Gret. <https://www.gret.org/projet/renforcement-de-la-securite-alimentaire-dans-les-zones-enclavees-du-nord-de-la-guinee-re-sa-nord-2/>
- Le projet d'Amélioration des capacités des organisations des filières riz et huile de palme (Acorh) mis en œuvre par le Gret en partenariat avec la Maison guinéenne de l'entrepreneur (MGE) en Haute Guinée, Guinée Forestière et Basse Guinée et qui a également bénéficié d'un appui financier de l'Agence française de développement (AFD).

<https://www.gret.org/projet/parsan-acorh/>

<https://www.gret.org/projet/amelioration-des-capacites-des-organisations-producteurs-transformateurs-commerçants-des-filières-huile-de-palme-et-riz/>

<https://www.gret.org/projet/une-marque-collective-pour-valoriser-le-riz-de-mangrove-en-guinee/>

<https://www.gret.org/projet/developpement-label-qualite-bora-maale-fanyi-guinee/>

Le projet Sara-Guinée financé par PRO-ACT associe le renforcement de ces deux actions et les 4 partenaires : Gret (demandeur), CCFD-Terre Solidaire, FPFD et MGE (co-demandeurs). Les objectifs généraux de ce projet de 3 ans (octobre 2016 – octobre 2019) de 3,7 millions d'euros sont de **renforcer la résilience et l'autonomie des agriculteurs familiaux et des petits entrepreneurs ruraux des filières agricoles locales en Moyenne Guinée et en Guinée Forestière pour leur permettre de sécuriser leur alimentation et leurs revenus face aux fortes contraintes de leur environnement (crises sanitaires et changements climatiques)**. Sous la responsabilité du Gret et de la MGE, en collaboration avec les organisations faitières et les services de l'Etat, un appui est mené pour le renforcement de la structuration et la concertation interprofessionnelle en Basse Guinée et au niveau national pour la promotion d'un riz local de qualité et des produits locaux dans les politiques publiques. Au niveau national, des ateliers et des visites d'échanges sont organisés, afin de faciliter un dialogue continu avec les autorités, et de contribuer avec d'autres collectifs de la société civile à l'influence des politiques agricoles et foncières en Guinée.

<https://www.gret.org/projet/securite-alimentaire-resilience-agroecologie-guinee/>

Des ateliers nationaux et transversaux ont été organisés avec l'ensemble des acteurs sur différentes thématiques choisies par les différents partenaires de mise en œuvre du projet.

Ainsi, le premier atelier national organisé en octobre 2017 a eu pour thématique « Enjeux et perspectives pour une agriculture familiale durable en Guinée », et le second organisé en janvier 2019 « Changements climatiques en Guinée : quels défis pour les paysan.nes et quelles solutions offertes par l'agroécologie ? ». Des ateliers transversaux regroupant un nombre restreint d'acteurs ont également permis d'approfondir les réflexions sur différents thèmes : foncier, préservation de l'environnement, agroécologie et changements climatiques, et agriculture sensible à la nutrition. Le dernier atelier national prévu en septembre 2019 permettra entre autres de présenter les résultats de la capitalisation de l'ensemble des activités du Gret et de la MGE en Guinée forestière depuis le début des interventions, au-delà du projet Sara, en appui à l'amont et à l'aval des filières agricoles, avec une équipe de binômes stagiaires françaises-chargés de capitalisation dédiée à cette activité. Une démarche de capitalisation similaire avec un binôme stagiaire française-équipe projet spécifique à la thématique de « l'agriculture sensible à la nutrition » menée en Guinée forestière et en Moyenne Guinée, sera également présentée lors d'un atelier en septembre 2019, grâce au cofinancement de l'Agence française de développement (AFD) dans le cadre du programme « Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest » (ASANA), qui cofinance le projet Sara-Guinée.

Les différents ateliers aboutissent à la rédaction de notes de positionnement issues des travaux et réflexions, afin de mener des actions de plaidoyer auprès des différents acteurs du secteur rural en Guinée.

Le projet Sara-Guinée étant en cours de finalisation, une évaluation finale des différentes actions du projet est commanditée par les différents partenaires, afin de mieux comprendre les tenants et aboutissants des activités menées dans les différentes zones d'intervention du projet.

II. COMMANDITAIRES

1. Partenariats Gret, CCFD-Terre Solidaire, FPFD et MGE

Le Gret, association de professionnels du développement solidaire, agit depuis plus de 40 ans dans plus de trente pays. Il intervient sur les grands champs du développement économique et social, avec une approche fondée sur le partenariat et la recherche-action. Il combine action de terrain avec des activités d'expertise, de contribution aux politiques publiques et de capitalisation/diffusion de références. Le Gret collabore avec la MGE pour les actions de terrain en Guinée Forestière et en Basse Guinée. Ainsi, le Gret travaille depuis 2008 avec la MGE dans le cadre de projets d'appui à la structuration et au renforcement de capacités des acteurs de l'aval des filières vivrières, notamment dans le cadre des projets Dynafiv et Riz Basse-Guinée (AFD), du projet Acorh (financements UE/FA et Parsan-G, AFD/DPO, CFSI-FDF et Find) et du projet stratégie de changement d'échelle pour l'essor de la marque collective Böra Maalé Fanyi (CFSI-FDF). Dans le cadre du projet Sara, le Gret dispose d'une équipe dédiée à l'appui aux organisations de l'amont des filières riz et huile de palme en Guinée forestière et au niveau national, ainsi qu'aux activités d'agriculture sensible à la nutrition, afin d'apporter son expertise notamment sur les thématiques du changement climatique, de l'agroécologie, du conseil à l'exploitation familiale et de l'agriculture sensible à la nutrition. <https://www.gret.org>

Le CCFD-Terre Solidaire est le codemandeur en lien avec la FPFD pour les actions en MG. Le CCFD-Terre Solidaire, Comité Catholique Contre la Faim et pour le Développement, créé en 1961, est une association loi 1901, qui se définit par deux missions : d'une part, soutenir des organisations partenaires locales des pays du Sud et de l'Est dans leurs actions de développement et d'autre part, sensibiliser l'opinion publique à la situation des pays en développement. Le CCFD-Terre Solidaire soutient actuellement plus de 500 partenaires dans 80 pays.

Il a une longue expérience d'accompagnement des organisations paysannes en Afrique. Il est en partenariat avec la FPFD en Guinée depuis 1995 dans le but de l'appuyer dans la réalisation de ses activités (fonctionnement, renforcement des capacités, commercialisation). Il mobilise dans le cadre de ce projet son expertise en termes d'appui aux organisations paysannes africaines, de promotion de l'agro-écologie et des agricultures familiales. Sa conception de l'agroécologie n'est pas purement technique ou agricole, elle relève également des champs politiques, socio-culturels, économiques et territoriaux/environnementaux¹. Impliqué dans des projets similaires dans des pays frontaliers de la Guinée (Sahel), le CCFD – Terre Solidaire contribue à l'orientation stratégique de ce projet. <https://ccfd-terresolidaire.org/>

La FPFD est le principal partenaire du CCFD- Terre Solidaire. La FPFD, créée en novembre 1992, est née de la volonté des leaders paysans de la région du Fouta Djallon (10 préfectures, dans trois régions administratives) de constituer son propre outil de développement au service des paysans. D'une part, cette volonté découle de l'option politique prise par le gouvernement guinéen dès 1984 de libéraliser les initiatives privées dans divers secteurs de développement y compris ceux de la production agricole et la commercialisation. L'organisation compte 35 000 producteurs dont 64 % de femmes en 2019. Ces adhérents sont répartis dans 1 200 groupements de base, qui forment à leur tour les 46 unions et 17 zones non structurées en union. Son objectif principal est la lutte contre la pauvreté. La FPFD a une longue expérience de mise en œuvre de projet (voir plus haut les projets dans lesquels elle est actuellement impliquée), et collabore avec le CCFD depuis 1995. La FPFD coordonne l'intégralité de la maîtrise d'œuvre du projet en Moyenne Guinée. Le Gret travaille depuis une dizaine d'années avec la FPFD (appui à la promotion de la marque collective Belle de Guinée pour la pomme de terre sur financement AFD et plus récemment collaboration dans le cadre de la mise en place de jardins maraichers par les femmes et les jeunes pour approvisionner des villes secondaires du Fouta Djallon sur financement CFSI-FdF). Le Gret a également participé à travers des missions et des appuis à distance sur les aspects production et commercialisation aux projets Resa-Nord 1 et 2. Il poursuit cette assistance technique dans le cadre du projet Sara avec des appuis sur la promotion des pratiques agroécologiques, la transformation et la commercialisation des produits, ainsi que sur la nutrition. <http://www.paysansfouta.org/>

La MGE est le principal partenaire du Gret pour les actions de terrain en GF et BG. La MGE dispose d'une équipe permanente à Conakry et sur le terrain, mobilisable pour partie sur le présent projet, afin d'accompagner les actions d'appui technique et organisationnel des groupements, unions et fédérations de l'aval des filières riz et huile de palme. Son expérience acquise en matière de formation et de structuration des organisations professionnelles de l'aval et la connaissance des règles et lois qui prévalent en Guinée sont un enrichissement pour le projet. <http://www.mge-guinee.org/>

2. Financement du projet

Le projet Sara-Guinée est cofinancé à hauteur de 3 703 703 euros par :

Bailleur	Montant	%
DUE	3 000 000 €	81.00%
CCFD-Terre Solidaire	542 048 €	14.64%
DPA-OSC / AFD / ASANAO	99 525 €	2.69%
Pafao – CFSI - Fondation de France	50 000 €	1.35%
Participation communautaire des bénéficiaires	12 130 €	0.33%
Total	3 703 703 €	100%

¹ <https://agroecologyprinciple.atavist.com/lesprincipesdelagroecologie#chapter-4275511>

3. Groupes cibles

Suite aux enquêtes de référence et aux données actualisées en année 2, le tableau suivant récapitule l'estimation du nombre de groupes et de bénéficiaires actuels du projet.

	Nb de fédérations / réseau	Nb d'unions	Nb de groupements	Nb de ménages	Nb de personnes	Nb d'hommes	Nb de femmes
Moyenne Guinée	1	15	624	18 123	180 000	72 000	108 000
Guinée forestière	3	24	194	3 511	34 056	12 371	21 684
Basse Guinée	3	10	141	1 948	18 895	6 864	12 031
TOTAL	7	49	959	23 582	232 951	91 235	141 715
Prévu	6	60	979	22 000	230 000	92 000	138 000

4. Autres collaborations

4.1 Accord de collaboration avec le ministère de l'Agriculture

Le Bureau de Stratégie et de Développement du Ministère de l'Agriculture (BSD), via un accord de collaboration avec le projet Sara, participe aux réunions du comité de pilotage et aux ateliers nationaux, et réalise ponctuellement des missions de suivi de l'avancée des activités du projet en matière de construction des filières. Il apporte ses recommandations en matière de stratégie.

4.2 Convention de collaboration avec l'Institut de recherche agronomique de Guinée (IRAG)

Dans le cadre de la démarche agroécologique mise en œuvre en Moyenne Guinée et en Guinée forestière, une convention de collaboration a été établie entre l'IRAG et le Gret afin que du personnel rattaché de l'IRAG accompagne les différents acteurs (FPPD et Gret) dans la mise en œuvre des actions, et que l'IRAG soit ainsi impliquée dans ces activités innovantes.

4.3 Autres collaborations associées à l'action en Guinée forestière

- Les fédérations régionales des producteurs de riz de Guinée Forestière (FéProRi-GF) et des planteurs de palmier à huile et d'hévéa de Guinée forestière (FEREPPAH-GF) sur l'essentiel de l'appui conseil par la mise à disposition de Conseillers techniques agricoles (CTA)
- La Feriz-GF (Fédération des Riziers de la Guinée forestière) regroupant les étuveuses et les décortiqueurs du riz
- La Fédération des pisci-riziculteurs de Guinée forestière (FPR-GF) et l'Association Pisciculture et Développement rural en Afrique tropicale humide (APDRA) accompagnant les acteurs de la filière piscicole en Guinée forestière
- La Direction régionale de l'Agriculture (DRA), service déconcentré de la Direction Nationale de l'Agriculture du ministère de l'Agriculture
- Les antennes régionales de Guinée forestière de l'Agence nationale de promotion rurale et de conseil agricole (Anproca) et le service Semences plants et fertilisants (SPF) de la DRA
- Le Centre régional de recherche agronomique de Guinée Forestière de Sérédou (CRRAGF) et de Bareng (MG), relevant de l'Institut de recherche agronomique de Guinée (IRAG)

4.4 Autres collaborations associées à l'action en Moyenne Guinée

- Le Centre régional de recherche agronomique de Moyenne Guinée de Bareng (CRRAG-MG) relève de l'IRAG qui est un établissement public à caractère scientifique, placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et de l'élevage ; il est doté de la personnalité morale, de l'autonomie financière et de gestion. Créé le 13 avril 1989, il a pour mission de contribuer

au développement du secteur de l'agriculture, prise dans son acception la plus large, notamment dans le domaine des recherches agricoles.

- La FPFD entretient d'excellents rapports de collaboration avec l'administration et les autorités locales. Les rencontres ou réunions dans toutes les zones d'intervention du projet sont toujours placées sous l'autorité des Directeurs Préfectoraux de l'Agriculture, qui représentent la préfecture.

4.5 Autres collaborations associées à l'action en Basse Guinée

- La FOP-BG (Fédération des organisations paysannes de Basse Guinée, devenue FOP-VS – Fédération des organisations paysannes – Vivrier et Saliculture) regroupant les producteurs vivriers et de sel ;
- La Fériz-BG (Fédération des Riziers de la Basse Guinée) regroupant les étuveuses et les décortiqueurs du riz
- Le Réseau Böra Maalé, regroupant des producteurs, étuveuses, décortiqueurs et commerçants de riz et porteur de la marque collective « Böra Maalé Fanyi ».

III. OBJECTIFS, RESULTATS ET EXTRANTS ATTENDUS DU PROJET

1. Objectifs et résultats

L'**objectif général** du projet est d'améliorer la résilience en renforçant l'autonomie des exploitations familiales de Moyenne Guinée et de Guinée Forestière face aux crises sanitaires et aux changements climatiques. Il s'agit d'améliorer la sécurité alimentaire des ménages ruraux, de contribuer à l'augmentation des revenus des producteurs, transformateurs et commerçants des filières agricoles ciblées et à l'amélioration de la capacité des organisations paysannes et professionnelles à fournir des appuis et services efficaces et durables à leurs membres.

Le projet intervient principalement en Moyenne Guinée et en Guinée forestière et s'est fixé **les résultats et extrants** récapitulés dans le tableau suivant en lien avec l'objectif général. Deux résultats (R7 et R8) portent sur les synergies et le dialogue avec les autres acteurs de la société civile ainsi qu'avec l'Etat au niveau national, l'un concernant spécifiquement la filière riz, en raison de son importance dans les systèmes agricoles de toutes les régions et pour l'atteinte de la sécurité alimentaire nationale.

Résultats	Extrants
<p>R1 - Moyenne Guinée - Les exploitations familiales ont augmenté leur production et amélioré leur alimentation à travers l'adoption de pratiques agro-écologiques et de bonnes pratiques nutritionnelles</p>	<p>Extr. 1.1. : Les innovations paysannes sont capitalisées et de nouvelles pratiques agro-écologiques sont introduites.</p> <p>Extr. 1.2. : Les producteurs bénéficient d'un service de conseil agricole et de conseil de gestion fourni par les conseillers et les paysans relais</p> <p>Extr. 1.3. : Les producteurs ont accès à des intrants et des équipements agricoles et à des parcelles aménagées pour améliorer leur valeur ajoutée</p> <p>Extr.1.4. : Les producteurs bénéficient de sensibilisations et de formations aux bonnes pratiques nutritionnelles</p>
<p>R2 – Moyenne Guinée : Les revenus des exploitations familiales sont sécurisés à travers l'amélioration de l'accès au marché, la concertation interprofessionnelle et l'accompagnement d'initiatives économiques</p>	<p>Extr. 2.1 : Le stockage amélioré et la transformation permettent une meilleure valorisation des productions des exploitations familiales</p> <p>Extrant. 2.2 : Des jeunes et des femmes sont appuyés dans la conduite d'initiatives économiques en milieu rural</p>
<p>R3 – Moyenne Guinée : Les paysans assurent une gouvernance inclusive de leurs organisations professionnelles agricoles et, à travers elles, sont reconnus par les pouvoirs publics et renforcent leur contribution au développement de leurs territoires</p>	<p>Extr. 3.1. : 2 000 producteurs, dont au moins 50% de femmes, ont renforcé leurs capacités en lecture et en écriture</p> <p>Extr. 3.2. : Les groupements et les unions sont accompagnés dans le renforcement de leur gouvernance et de capacités de gestion</p> <p>Extr. 3.3. : Les groupements et unions mènent des actions d'atténuation des effets du changement climatique et sont forces de proposition au niveau local</p>
<p>R4 – Guinée forestière : Les exploitations agricoles familiales améliorent leurs conditions de production de riz et d'huile de palme par l'accès à des services et des moyens de productions plus durables</p>	<p>Extr. 4.1. : De nouvelles techniques et pratiques agroécologiques sont introduites par le projet des riziculteurs et des planteurs de palmier à huile</p> <p>Extr. 4.2. : Les paysans bénéficient d'un accès amélioré et pérenne à des semences de riz de qualité</p> <p>Extr. 4.3. : Les producteurs de riz bénéficient de matériel permettant une augmentation de la productivité</p> <p>Extr.4.4. : Les groupements et les unions sont appuyés pour avoir recours à une IMF selon des modalités de crédit adaptées à leurs activités ou pour développer des systèmes internes</p> <p>Extr.4.5. : Les groupements et unions bénéficient de formations techniques et/ou organisationnelles et/ou de l'accès à des services et du conseil (dont CEF)</p>

<p>R5 – Guinée forestière : Les ménages augmentent et sécurisent leurs revenus non agricoles (transformation commerce) et l'approvisionnement des marchés en produits locaux de qualité</p>	<p>Extr. 5.1. : Les organisations de transformateurs de riz et d'huile de palme bénéficient de matériel et de formations pour augmenter le volume et réduire la pénibilité</p> <p>Extr. 5.2. : Les groupements vulnérables bénéficient de transferts monétaires pour la relance des activités des membres</p> <p>Extr. 5.3 : Les groupements et les unions sont appuyés pour avoir recours à une IMF ou développer des systèmes internes afin d'accroître leurs activités</p> <p>Extr. 5.4. : Les groupements et unions bénéficient de formations techniques et/ou organisationnelles qui renforcent leurs activités collectives et individuelles</p>
<p>R6 – Guinée forestière : La gouvernance et les connaissances des organisations et des processus collectifs de gestion de la qualité et de commercialisation des produits locaux sont renforcées</p>	<p>Extr 6.1 : Les fédérations des filières riz et huile de palme sont renforcées tout au long du projet</p> <p>Extr. 6.2 : Les groupements et unions sont impliqués dans des mécanismes de concertation locale, régionale (sur fonctionnement des filières, gestion de la qualité...)</p> <p>Extr. 6.3. : Des formations et des sensibilisations aux bonnes pratiques nutritionnelles sont délivrées aux ménages et des actions de mobilisation communautaire sur les questions de nutrition sont menées</p> <p>Extr. 6.4. : Les prix agricoles par filière sont suivis et régulièrement diffusés y compris après le projet</p> <p>Extr. 6.5: Les organisations améliorent la qualité des produits et accèdent à des marchés rémunérateurs</p>
<p>R7 – National et Basse Guinée : La structuration et la concertation interprofessionnelle pour la promotion d'un riz local de qualité sont renforcées et la valorisation de la qualité et la promotion des produits de l'agriculture familiale sont mieux prises en compte dans les politiques publiques</p>	<p>Extr. 7.1 : Les fédérations de la filière riz de mangrove sont renforcées et développent des services pour leurs membres</p> <p>Extr. 7.2 : Le Réseau Böra Maalé développe ses ventes de riz sous la marque collective</p> <p>Extr. 7.3 : Les organisations de transformateurs de riz bénéficient d'infrastructures et de matériel permettant une augmentation des volumes de riz de mangrove de qualité</p> <p>Extr. 7.4 : Les acteurs de la filière riz en Basse Guinée collaborent à la mise en place d'un circuit de vente du riz de mangrove de qualité supérieure (QS)</p> <p>Extr. 7.5 : Les groupements, unions, fédérations et réseaux de la filière riz en Guinée sont impliqués dans des mécanismes de concertation nationale</p>
<p>R8 – National : Les organisations de la société civile sont forces de propositions dans le débat public sur les problématiques clefs de l'agriculture familiale et du développement des filières vivrières locales</p>	<p>Extr. 8.1 : Les acteurs des différents territoires d'intervention capitalisent leurs initiatives et les mettent en débat sur des problématiques clefs du développement rural et de l'agriculture familiale</p> <p>Extr. 8.2 : Les consommateurs sont informés et sensibilisés sur les efforts de qualité soutenus par l'Etat</p> <p>Extr 8.3 : Les acteurs des filières riz, huile de palme et poisson mutualisent leur moyens pour l'analyse du développement des filières en Guinée Forestière</p>

IV. LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

1. Les objectifs et attentes du commanditaire

Les objectifs de l'évaluation finale sont de plusieurs ordres. Il s'agit d'une part (objectif 1) de fournir à l'équipe et aux acteurs du projet un bilan de son action et des activités réalisées, d'évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficacé, l'impact (changements : effets induits et impacts territoriaux), ainsi que la viabilité/durabilité des activités (objectif 2) ; et d'autre part de tirer les enseignements et formuler des recommandations pour de futures interventions (objectif 3). Les objectifs 1 et 2 seront évalués en se référant au cadre logique actualisé incluant les indicateurs de performance et de résultats.

1.1 Objectif 1 : Apprécier la qualité du travail réalisé, aux regards des objectifs du projet et du contexte de l'action

Pertinence et cohérence

- Analyse de la pertinence globale : Les activités menées dans le cadre du projet sont-elles appropriées aux objectifs et au contexte des zones d'intervention du projet (lors de la formulation et actuel), aux paysan.nes et aux filières visées (pertinence des actions retenues par maillon/groupe d'acteurs, pertinence de l'échelle d'intervention : localités dans les trois régions) ?
- L'action du projet est-elle en adéquation avec les politiques de sécurité alimentaire et les politiques sectorielles de la Guinée ?
- Analyse de la pertinence de la stratégie et de la méthodologie de mise en œuvre du projet : analyse des forces et faiblesses du dispositif de mise en œuvre avec les partenaires (CCFD-TS, FPPD et MGE), et analyse des autres collaborations institutionnelles notamment avec le BSD, l'Irag, les organisations paysannes et professionnelles et les services déconcentrés.

Efficacité

- Les moyens mobilisés ont-ils permis la mise en œuvre des activités ?
- Ont-ils été utilisés de façon optimale ? Notamment selon les types d'acteurs ciblés ?

Efficacité

- Les activités mises en œuvre ont-elles été efficaces au vu de la stratégie retenue ? Ont-elles permis l'atteinte des résultats attendus sur le plan global et en fonction des maillons (production, transformation, commercialisation) et des bénéficiaires ?
- L'action du projet permet-elle de répondre à des besoins non couverts ou insuffisamment couverts par d'autres intervenants (recherche de complémentarité)? Comment s'est faite l'articulation / l'harmonisation avec les autres programmes en cours sur cette même thématique ?

Impact /effets

L'évaluation s'attachera à analyser les effets des actions plus que les impacts, notamment :

- L'action du projet a-t-elle eu une incidence sur la sécurité alimentaire et la résilience des bénéficiaires (notamment en terme de taux de couverture, d'augmentation ou de diversification des revenus, de diversification alimentaire) ?

- L'action du projet a-t-elle permis de renforcer l'autonomie des exploitations familiales face aux crises sanitaires et aux changements climatiques ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il permis une amélioration des pratiques des agriculteurs, des transformateurs et des commerçants ?
 - Plus précisément, pour les producteurs, les démarches agroécologiques, de conseils agricoles, d'appuis organisationnels, structurels, matériels, techniques et financiers, et de recherche de la qualité, ont-elles permis une amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages et/ou une augmentation de la production ?
 - Pour les transformateurs et les commerçants, les actions mises en œuvre ont-elles permis d'augmenter leurs revenus agricoles et d'approvisionner les marchés en produits locaux de qualité ?
- Dans quelle mesure les actions mises en œuvre dans le cadre de la démarche « agriculture sensible à la nutrition » ont-elles permis une amélioration de l'alimentation des acteurs ?
- A quels changements notables sur la structuration et le fonctionnement des OP et des organisations de l'aval le projet a-t-il contribué (gouvernance, démocratie, renouvellement des leaders, capacité d'initiative, solidarité/conseils entre pairs) ?
- Comment les actions ont-elles permis aux acteurs de renforcer leur analyse de leur territoire et leur contribution au développement de leur territoire ?
- Le projet a-t-il permis des évolutions sociales et notamment en ce qui concerne les relations entre aînés et jeunes ? entre paysans et autorités locales ? entre paysans et commerçants ? entre paysans et propriétaires terriens ? Ont-ils noué des relations avec de nouveaux acteurs ? lesquels ?
- Dans quelle mesure la valorisation de la qualité et la promotion des produits de l'agriculture familiale sont-ils mieux pris en compte dans les politiques publiques ?
- Dans quelle mesure les organisations de la société civile sont-elles devenues forces de propositions dans le débat public sur les problématiques clefs de l'agriculture familiale et du développement des filières vivrières locales ?
- Comment la problématique du genre a-t-elle été prise en compte dans le projet ? Plus spécifiquement, dans quelle mesure les actions ciblant les femmes et les jeunes ont-elles permis d'améliorer leurs capacités à lire, écrire, et compter et à s'exprimer en public, à se valoriser, et quels changements éventuels cela a-t-il induit ? Des évolutions dans les rapports femmes/hommes sont-elles perceptibles ?
- Quelles évolutions ont pu être constatées dans le dispositif d'accompagnement des unions et groupements par les faïtières ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il permis un renforcement des capacités des structures partenaires (FPPD et MGE), et des autres partenaires impliqués ?

1.2 Objectif 2 : Apprécier la durabilité des résultats et identifier les éventuels effets indirects du projet dans la zone d'action

- Dans quelle mesure les activités initiées dans le cadre du projet présentent un caractère pérenne (en tenant compte de l'évaluation du contexte et notamment de l'impact de la Maladie à Virus Ebola et du changement climatique) ?
- Les modes de mise en œuvre du projet permettent-ils l'appropriation par les bénéficiaires des innovations introduites par le projet et la mise en place de relais pérennes des actions (degré d'autonomie et dynamisme des structures paysannes, acteurs appuyés par le projet) ?
- Dans quelle mesure les initiatives économiques lancées par le projet (moto-taxi, jeunes formés au labour, micro-unités de transformation...) sont-elles pérennes ou reproductibles ?

- Quelle est la capacité de ces structures à gérer les équipements et infrastructures, mis à disposition et réalisés par le projet ?

1.3 Objectif 3 : Enseignements et recommandations

- Quels sont les enseignements (positifs et négatifs) des démarches innovantes (i) agroécologiques, (ii) de l'agriculture sensible à la nutrition, et (iii) du conseil agricole, développées et promues par le projet en Moyenne Guinée et en Guinée forestière ?
- Quels sont les enseignements à tirer de la dynamique transversale – à la fois entre MG et GF, ainsi que plus largement au sein de la société civile (en lien avec les ateliers nationaux annuels) ?
- Comment les actions du projet ont-elles contribué à poursuivre l'émergence des métiers de l'aval, leur professionnalisation et leur reconnaissance ?
- Quels enseignements tirer des différents types d'appuis fournis dans le cadre du financement des activités des acteurs (transferts monétaires, sensibilisation au crédit IMF, appui au crédit interne et externe, crédit bancaires dans le cadre de la recherche de débouchés, etc.) ?
- Quelles sont les actions prioritaires à envisager pour continuer à améliorer la résilience des acteurs, en particulier face aux changements climatiques de plus en plus prégnants ?

2. Les produits attendus

Les produits attendus sont :

- Une note de démarrage, base de discussions et d'échanges sur l'adéquation entre les propositions méthodologiques de l'évaluateur et les attentes du commanditaire selon les 3 régions d'intervention.
- Une restitution orale sur le terrain accompagnée d'un aide-mémoire qui permettra à l'équipe de réagir et d'apporter des compléments d'information.
- Un rapport provisoire dans un délai de 15 jours maximum après le retour de terrain.
- Un rapport final dans un délai de 15 jours après réception des commentaires et corrections du rapport provisoire par le commanditaire.

Ce rapport final comprendra :

- un rapport principal avec :
 - un rappel rapide de la méthodologie employée ;
 - les observations et résultats de l'évaluation, selon les termes définis plus haut ;
 - l'analyse de l'effet et de la perception par les bénéficiaires, par les institutions et autres acteurs impliqués dans le secteur ;
 - des perspectives et conditions de pérennisation du projet ;
 - des recommandations concrètes (liées aux observations et résultats de l'évaluation) et constructives à adresser à une ou plusieurs parties prenantes.
- Une synthèse – résumé exécutif (5 pages maximum) reprenant, après une présentation générale rapide, les principales conclusions et recommandations.

V. LES MODALITES

Les offres seront évaluées conformément à la grille d'évaluation figurant en annexe 1.

1. Durée et période de l'évaluation

L'évaluation devra comprendre *au minimum* 20 jours sur le terrain à partager en Guinée Forestière, en Moyenne Guinée et en Basse Guinée / Région spéciale de Conakry.

Le temps de voyage entre la Guinée Forestière et Conakry est de 4 jours aller-retour, et de 2 jours aller-retour pour se rendre en Moyenne Guinée, ce qui ferait 26 jours de terrain en tout.

La date de démarrage de l'évaluation souhaitable est **le 25 juin 2019**.

2. Proposition technique

La proposition comprendra 3 parties :

- Compréhension des termes de référence et commentaires éventuels, du contexte du projet et du projet lui-même ;
- Méthodologie de travail et résultats attendus
 - la méthodologie proposée pour atteindre les objectifs de l'évaluation de façon documentée, argumentée ;
 - un chronogramme indicatif ;
 - les résultats attendus ;
 - les limites de l'évaluation ;
 - toute autre information permettant une bonne compréhension de la méthode utilisée
- Composition de l'équipe évaluatrice : profil du ou des experts (et complémentarité).

En annexes figureront le devis et les références et le(s) CV du ou des experts mobilisés pour la réalisation de l'évaluation.

3. Proposition financière

L'enveloppe maximale de l'évaluation est de 30 000 euros TTC. L'offre financière devra présenter l'ensemble des coûts dans la limite de cette enveloppe (frais de transport international, visas, per-diem, honoraires, déplacements locaux, frais de reprographie..., etc.).

La proposition financière devra être présentée selon le canevas en Annexe 2.

4. Profil recherché pour l'expertise externe

Les compétences recherchées sont les suivantes :

- Expérience confirmée de l'évaluation des projets de développement dans le domaine de l'agriculture vivrière et des filières en Afrique de l'Ouest, notamment sur les thématiques de l'agroécologie, du conseil, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de la transformation, la commercialisation et la qualité des produits agricoles (chaîne de valeurs) ;
- Expérience avérée en évaluation de projet, avec au moins 5 références d'expériences similaires d'évaluation de projet multi-acteurs de plus d'1 million d'euros avec des sources de financements variées (bilatérale, multilatérale, coopération décentralisée...) ;
- Bonne connaissance des organisations professionnelles agricoles et agroalimentaires en Afrique de l'Ouest ;
- Connaissance des politiques agricoles et projets de développement rural en Afrique de l'Ouest ;
- Connaissance de la Guinée souhaitée.

Idéalement l'équipe sera constituée d'au moins deux experts avec des profils complémentaires. Plus précisément, il pourrait s'agir d'un agro-économiste (au moins 10 ans d'expérience demandée), et d'un expert en organisation ou d'un sociologue (au moins 5 ans d'expérience demandée). Le chef de mission, expert international, devra disposer de références en évaluation de projet de développement rural de même envergure. Un des deux experts sera guinéen.

5. Contacts

Les réponses doivent être envoyées au plus tard le **16 juin 2019 à 18h** aux 3 adresses mails suivantes :

Cécile Broutin, Responsable de programme, Gret France, broutin@gret.org

Floriane Thouillot, Chargée de projets / études, Gret France, thouillot@gret.org

Etienne Mauchard-Bah, Chef du projet Sara, Gret Guinée, mauchardbah@gret.org

L'objet du courriel devra porter la mention « **Evaluation finale externe du projet Sara** ».

Annexe 1 : Grille d'évaluation

La note globale est la somme d'une note technique et d'une note financière.

La note technique sur 100 sera décomposée comme présenté ci-dessous :

	Maximum
Organisation et méthodologie	
Compréhension des termes de référence	5
Méthodologie	30
<i>La méthode de travail</i>	25
<i>Planning des activités</i>	5
Références	15
Note totale pour l'organisation et la méthodologie	50
Expert principal	
Qualification et compétence	10
Expérience professionnelle	20
Note totale pour l'expert principal	30
Expert secondaire	
Qualification et compétence	10
Expérience professionnelle	10
Note totale pour l'expert secondaire	20
Note globale	100

La note financière, sur 30, sera calculée selon la formule :

$$Nf = 30 * Pm / P$$

Où,

Nf est la note financière

Pm est le prix le moins élevé des offres reçues

P est le prix de l'offre évalué

Annexe 2 : Modèle² de devis prévisionnel

Nom de la société :

N° SIRET :

Coordonnées et Adresse :

DEVIS n°:.....

Intitulé de l'étude :

Intitulé de la dépense	Nbre d'unité	Coût Unitaire	Coût Total (TTC)
Vols Internationaux <i>(Sur justificatif ET remise des cartes d'embarquement)</i>			€
- Vols AR :		€	€
- Vols AR :		€	€
Perdiem <i>(en forfait jour sans justificatif)</i>			€
- Evalueur 1 :		€	€
- Evalueur 2 :		€	€
Déplacements intérieurs <i>(sur présentation de facture)</i>			€
- Estimation des coûts de déplacement au Sénégal		€	€
- Estimation des coûts de déplacement en France		€	€
Salaires / Honoraires <i>(coût forfaitaire – unité en jours ouvrés)</i>			€
- Evalueur international :		€	€
- Evalueur 2 :		€	€
Autres coûts <i>(documentation, reprographie, communications...) (Coûts forfaitaires)</i>			€
-		€	€
-		€	€
Montant Total TTC:			€

Observations complémentaires :

² A présenter sur lettre à en-tête dans la mesure du possible.